

Présentation et orientations

*Ce texte a été élaboré par le groupe histoire et géographie
de l'Inspection générale de l'Éducation nationale.*

Les programmes de sixième doivent être replacés dans la cohérence de l'ensemble des programmes de collège de la classe de sixième à la troisième.

Cette cohérence est double.

Elle existe d'abord à **l'intérieur de chacun des enseignements sur les quatre années** :

- en géographie, des thématiques bien identifiées et renouvelées constituent la trame de cette progression : - la Terre planète habitée en sixième, - humanité et développement durable en cinquième, - approches de la mondialisation en quatrième, - la France et l'Europe dans le monde d'aujourd'hui en troisième ;
- en histoire, dans un ordre qui reste chronologique, les programmes insistent sur des moments forts, sur des traits marquants de sociétés du passé, sur le jeu d'acteurs essentiels ;
- en éducation civique, les programmes impliquent que l'on parte du concret pour aller vers les valeurs et les grands principes qui fondent la citoyenneté.

Elle existe également **entre les trois enseignements**, qui donnent une place majeure aux acteurs, aux événements et aux territoires.

Ces programmes sont la référence première des professeurs. Ils intègrent les compétences du socle commun sur lesquelles on s'appuie pour définir et préciser les objectifs d'apprentissage et bâtir des évaluations. Ils contribuent à la mise en œuvre du nouvel enseignement d'histoire des arts.

UNE CONCEPTION NOUVELLE DES PROGRAMMES

Les trois rubriques des programmes (*Connaissances, Capacités, Démarches*) forment un tout dans lequel **les objectifs d'apprentissages (connaissances et capacités) sont étroitement liés aux démarches permettant de les atteindre.**

Le programme d'éducation civique ne prévoit pas de rubrique *capacités* qui aurait été répétitive. Les capacités attendues sont mises en exergue dans l'introduction générale et dans les chapeaux introductifs des programmes de chaque année. Les documents de référence constituent une ressource pour le professeur. Ceux-ci peuvent y trouver notamment les articles fondamentaux qui doivent être connus par les élèves.

Pour chacun des trois programmes, il est fondamental de bien cibler, avant toutes choses, le niveau d'exigence en termes de connaissances et de capacités.

Le collège marque le second temps de la scolarité obligatoire. La continuité des apprentissages commencés au primaire demande une évaluation des acquis des élèves de la classe au début de la sixième. Le professeur pourra ainsi savoir sur quelles acquisitions il peut concevoir ses enseignements.

Les connaissances : des contenus renouvelés, la possibilité de faire des choix

Dans la rubrique *connaissances*, les indications fournies permettent au professeur de déterminer le sens qu'il convient de donner à l'étude du thème.

Des contenus renouvelés

En géographie, dès la classe de sixième, les thèmes au programme intègrent les problématiques renouvelées de la géographie qui sous-tendent l'ensemble des nouveaux programmes de géographie du secondaire :

- ils situent clairement la géographie dans le champ des sciences sociales et humaines ;
- ils sont recentrés sur les territoires (place accordée aux territoires de proximité, aux habitants et aux acteurs des territoires étudiés, approche dynamique de ces territoires) ;
- ils prennent en compte les nouvelles modalités de gestion des territoires, à différentes échelles, dans la perspective d'un développement durable.
- ils sont porteurs d'enjeux et ouverts sur l'avenir.

En histoire des éléments de renouvellement sont sensibles dès la classe de sixième :

- importance de l'histoire culturelle ;
- plus grande place accordée aux acteurs de l'histoire ;
- introduction de l'histoire des sciences ;
- ouverture aux mondes lointains ;
- plus grande historicisation du fait religieux.

En éducation civique, l'apprentissage des règles qu'implique la vie en société passe par une approche à la fois plus cohérente et plus concrète, tout en faisant davantage appel à la réflexion. Plus que sur les appellations des thèmes, le renouvellement des programmes porte sur les problématiques qui les fondent. Le fondement du programme de sixième est une réflexion sur les manières dont se construit l'individu, dans le cadre du collège, dans un environnement familial, dans un territoire. Il accorde aux territoires proches et aux acteurs une place propice à des rapprochements fructueux avec les nouvelles perspectives de la géographie.

La possibilité de faire des choix

Les programmes donnent aux professeurs la possibilité d'opérer des choix à deux niveaux :

- choix entre des thèmes,
- choix entre des études au sein d'un thème.

Cette marge de manœuvre doit être utilisée dans le cadre d'un projet annuel de traitement des programmes, étant entendu que l'ordre de présentation peut être modifié, à condition de veiller en histoire à une cohérence chronologique. Il faut rappeler que les programmes ne constituent pas un carcan, mais un projet de formation des élèves, donc un cadre d'ensemble dans lequel le professeur exerce sa responsabilité.

Les capacités

Les capacités énoncées intègrent celles qui sont définies dans le socle commun. Elles sont étroitement liées aux connaissances. Elles se construisent progressivement sur l'ensemble des quatre années du collège. Cela doit faire l'objet d'une réflexion commune de l'équipe disciplinaire.

Concernant ces capacités, certaines formulations demandent des éclaircissements :

- « *connaître et utiliser les repères...* » : cela signifie que la mémorisation des repères est indispensable pour comprendre leur sens et savoir les utiliser à bon escient. L'élève doit être capable de situer un repère historique ou géographique et de donner sa signification de façon simple ;
- « *raconter et expliquer* » ou « *décrire et expliquer* » : l'élève doit pouvoir présenter simplement un fait historique ou géographique, en explicitant si nécessaire une notion essentielle ;

L'élève doit être initié à la lecture de différents types de cartes et à la réalisation de croquis simples.

Des démarches pour atteindre ces objectifs d'apprentissage

Les démarches permettent d'atteindre les objectifs du programme par un enseignement vivant, concret, qui favorise la réflexion tout en suscitant l'intérêt des élèves. Le professeur doit bâtir et mettre en œuvre ses leçons en mobilisant des démarches variées choisies en fonction du sujet qu'il aborde et des objectifs d'apprentissage qu'il se fixe.

Parmi ces démarches, **la démarche inductive** peut prendre des formes adaptées à chacun des trois programmes (étude de cas en géographie, entrée dans le thème en histoire, mise en situation en éducation civique).

Elle doit conduire :

- en géographie et en histoire à initier au raisonnement géographique et historique, à mettre en place de grands repères et à comprendre le fonctionnement d'une société à une époque donnée ainsi que l'intervention des acteurs ;
- en éducation civique, à réussir le passage du vécu, lié à l'étude d'une situation, aux règles qui organisent la vie en collectivité, et celui du particulier à l'universel.

Si la démarche inductive occupe une place importante dans les préconisations des programmes, il revient au professeur d'utiliser toute la panoplie des démarches et des outils de la pédagogie pour conduire ses enseignements.

LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX PROGRAMMES OFFRE UNE OPPORTUNITÉ DE RENOUVELER LES PRATIQUES DE CLASSE¹

Des programmes conçus pour pouvoir être traités dans les horaires impartis en évitant le piège de l'exhaustivité

Une remarque préalable s'impose : dans le cadre des horaires attribués globalement à l'histoire-géographie-éducation civique, il faut respecter la parité entre histoire et géographie et consacrer à l'éducation civique le temps nécessaire au traitement intégral du programme.

Les programmes sont conçus pour pouvoir être traités dans ce cadre horaire. La longueur de leur écriture s'explique par la volonté de définir clairement des objectifs d'apprentissage (les connaissances et les capacités) et de proposer des démarches en vue d'atteindre ces objectifs. Le but est d'éviter de tomber dans le piège de l'exhaustivité et dans une cavalcade désincarnée à travers les siècles ou les espaces géographiques.

Le professeur doit construire ses enseignements sur des approches problématisées des programmes dans leur ensemble, des thèmes, des séquences et de chacune des heures de cours.

¹ Sur le renouvellement des pratiques de classe, voir les actes du séminaire national *Acquis des élèves et les pratiques d'enseignement en histoire-géographie et éducation civique* qui s'est tenu à Poitiers en décembre 2007 : http://eduscol.education.fr/cid46069/actes_acquisdeseleves_hg.html

Donner toute sa place à la parole du professeur

Un cours d'histoire, de géographie, ou d'éducation civique, est un moment de construction d'un savoir (par sa découverte, sa compréhension, son appropriation) où la parole du professeur prend nécessairement plusieurs formes et plusieurs sens.

Présenter, expliquer, problématiser, expliciter (un fait, une situation, des consignes de travail), raconter, distinguer, dans les mots et par le ton, ce qui est essentiel de ce qui l'est moins, lire à voix haute, « dire » le lien entre le travail réalisé sur un document et le savoir ainsi construit, démontrer, questionner, conduire ou guider un raisonnement, résumer oralement ce qui a été vu afin d'aider l'élève à comprendre le sens d'une leçon et à en tirer un profit intellectuel, ... sont autant de formes de la parole du professeur qui se combinent au quotidien dans l'acte d'enseignement.

C'est dans ce cadre qu'il convient de donner une place au récit proprement dit. Tout ne doit pas partir systématiquement du questionnement sur des documents. Le professeur peut raconter lors de son cours : le recours à l'anecdote, à la biographie d'un personnage, à la description de la vie quotidienne d'un individu peut être un levier très utile pour intéresser les élèves et leur faire saisir une réalité.

Mieux utiliser le document

La place accordée à la parole du professeur ne remet pas en cause celle du document. Il convient simplement de procéder à un rééquilibrage entre cette parole et l'utilisation du document.

Sur cette utilisation, quelques règles simples s'imposent :

- il convient de considérer comme document tout support qui invite les élèves à la réflexion historique, géographique ou civique. Ce n'est pas sa nature qui définit le document mais son usage en tant que support pédagogique. Cela ne dispense pas de préciser cette nature avec rigueur ;
- il est impératif de rompre avec une certaine inflation documentaire : il faut viser la qualité des documents plus que leur quantité, y compris dans le cadre de démarches inductives. L'important est de bien choisir quelques documents qui pourront être les supports d'une véritable exploitation avec les élèves ;
- le document peut être aussi illustratif : cette utilisation du document ne doit pas être écartée dans le développement d'une leçon ;
- il ne faut pas chercher à faire tout découvrir par le document ni à faire dire au document ce qu'il ne dit pas ;
- l'évaluation ne doit pas passer systématiquement par le document.

Faire écrire les élèves, dynamiser et valoriser l'oral

Nos enseignements prennent toute leur part dans l'apprentissage de la maîtrise des langages au collège.

Il faut faire écrire les élèves. La pratique quotidienne doit intégrer cet apprentissage, en distinguant la copie de l'écriture, en variant notamment les formes et les modes de trace écrite.

Il faut aussi renforcer la prise de parole par tous les élèves en valorisant leur expression orale qui ne doit pas se limiter à des réponses ponctuelles et brèves d'élèves volontaires. Il faut les amener à construire des réponses orales plus élaborées, par exemple lors de vérifications des acquis en début ou en fin de séance, et favoriser des échanges entre eux.

Intégrer les TICE dans les apprentissages et les pratiques de classe

La mise en œuvre des nouveaux programmes doit s'appuyer largement sur l'intégration des TICE dans la conception des enseignements et les pratiques de classe. Les apprentissages de l'utilisation des TICE par les élèves se construisent progressivement sur les quatre années du collège, en cohérence avec les autres disciplines. Il convient d'intégrer dans les pratiques et les apprentissages un certain nombre

d'utilisations possibles des TICE, en fonction du projet pédagogique du professeur et des équipements disponibles dans l'établissement.

Pour la classe de sixième, une fiche spécifique précise ces utilisations : Démarches et capacités « Les technologies de l'information et de la communication ».

Ces pistes de mise en œuvre se veulent ouvertes. Elles invitent le professeur à faire pleinement usage de sa liberté et de sa responsabilité pédagogiques. L'important est d'atteindre les objectifs visés par les programmes. Pour cela le professeur peut utiliser toute la panoplie des méthodes pédagogiques qui est à sa disposition afin de donner de la variété et de la vie à ses enseignements.

Les ressources qui vont suivre comportent des éclairages scientifiques qui apparaissent nécessaires sur les différents thèmes, notions ou problématiques. Elles proposent aussi des bibliographies et des sitographies simples et commentées, ainsi qu'une lecture croisée des programmes des différentes disciplines en vue de mettre en œuvre des projets pluridisciplinaires, notamment en histoire des arts.

La direction générale de l'Enseignement scolaire et l'inspection générale de l'Éducation nationale remercient les personnes qui ont conçu les fiches-ressources, consultables et téléchargeables sur le site ÉduSCOL.

- *Claire Aragau, académie de Versailles*
- *Cécile Becker, chef du service culturel et pédagogique du musée Guimet*
- *Catherine Biaggi, IA-IPR, académie de Grenoble*
- *Danièle Champigny, IA-IPR, académie de Créteil*
- *Odile Denier, IA-IPR, académie de Rouen*
- *Véronique Grandpierre, IA-IPR, académie de Versailles*
- *Philippe Guizard, IA-IPR, académie de Montpellier*
- *Sandra Hayrault, académie de Lille*
- *Jean-Pierre Lauby, IA-IPR, académie de Paris*
- *Jacques Limouzin, IA-IPR, académie de Montpellier*
- *Claire Podetti, académie de Versailles*
- *Laurent Resse, académie de Rouen*